



FORMATION SECURITE INCENDIE DU PERSONNEL

Etablissements de soins, structures d'accueil pour personnes âgées et personnes handicapées.

Programme de formation établi conformément aux dispositions en vigueur Article L6353-1.



Formation INTRA entreprise
(dans votre établissement, date à votre convenance)



Répondre aux obligations légales du règlement de sécurité.



OBJECTIF DE LA FORMATION :

Cette formation a pour finalité de développer chez les participants l'esprit de prévention et de sécurité.

A l'issue de la formation, les participants seront capables d'appliquer les consignes de sécurité spécifiques à votre établissement.

Ils auront pris connaissance des méthodes et des moyens à mettre en œuvre afin d'intervenir sur un début d'incendie en respectant les règles de sécurité.

Ils devront avoir un œil critique sur les situations pouvant présenter des risques d'incendie sur leur lieu de travail.

Les participants devront être capables de mener à bien une éventuelle évacuation, avec une maîtrise des consignes de sécurité de votre établissement.

COMPÉTENCES DEVELOPPÉES :

- Reconnaître le signal sonore d'alarme incendie
- Identifier la zone d'un déclenchement d'alarme incendie sur le tableau SSI
- Connaître les consignes de sécurité inhérentes à l'établissement
- Savoir effectuer un transfert horizontal
- Savoir mettre les résidents en sécurité
- Passer un message d'alerte aux secours
- Savoir éteindre un départ de feu à l'aide d'extincteurs.

PUBLIC :

Cette formation s'adresse à toute personne travaillant dans un ERP de type U/J.

DOCUMENT PÉDAGOGIQUE :

Remise d'un livret de formation reprenant le contenu de la formation.

MAINTIEN DES CONNAISSANCES :

Un recyclage de 2h00 est conseillé tous les 12 mois.

ORGANISATION DE LA FORMATION :

PRÉ REQUIS :

Aucun

DURÉE :

4h00

EFFECTIFS :

Effectif minimum : 5 stagiaires

Effectif maximum : 12 stagiaires

ATTRIBUTION FINALE :

Attestation de formation

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES :

Obligations légales du règlement de sécurité Arrêté du 25 juin 1980 portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP). MS46 et les suivants, Articles U43, U47 et/ou J35, J39.

Votre registre de sécurité est renseigné à l'issue de la formation.



FORMATION SECURITE INCENDIE DU PERSONNEL

Etablissements de soins, structures d'accueil pour personnes âgées et personnes handicapées.

Programme de formation établi conformément aux dispositions en vigueur Article L6353-1.



INTERVENANTS

Formateurs incendie sapeur-pompier



APPROCHE PÉDAGOGIQUE

- Exposés interactifs
- Démonstrations par le formateur
- Mises en situation des stagiaires (scénarios avec enfumage de zone, exploitation du SSI et tableau de report, évacuation et mise en sécurité des résidents...

PROGRAMME :

Une visite préalable de votre établissement par le formateur permettra d'adapter le programme de formation en fonction des spécificités de votre établissement.

PARTIE THÉORIQUE :

La prévention incendie dans les ERP de type U/J :

- Les retours d'expériences
- Les causes de départ d'incendie
- Les mesures de sécurité concrètes pour le personnel
- L'analyse des risques spécifiques dans les Etablissements Recevant du Public en fonction du type de l'établissement, l'étude des différents dispositifs concourant à la sécurité incendie dans un ERP
- Les modes et facteurs de propagation de l'incendie
- Rôle du personnel lors du déclenchement d'une alarme incendie jusqu'à l'arrivée des sapeurs-pompier (LA CHRONOLOGIE)
- L'alerte des secours
- L'attitude en cas d'incendie et la mise en sécurité des personnes
- Les moyens de secours

PARTIE PRATIQUE :

Démonstrations par le formateur et mises en situation des stagiaires :

- La reconnaissance des **dispositifs** concourant à la sécurité incendie de votre établissement
- L'exploitation du **Système de Sécurité Incendie (SSI)**
- Les **exercices** avec enfumage de zone (mise en situation des stagiaires)
- Le **dégagement d'urgence** d'une personne alitée
- Le rappel des **consignes** Sécurité Incendie de votre établissement
- La mise en sécurité des résidents – le **transfert horizontal**
- Démonstration d'**extincteurs**



EVALUATION :

Evaluation formative réalisée par le formateur au moyen de mises en situation.